



Paiement rtt en cas d'impossibilité car affection de longue durée

Par **cricri**, le **24/04/2012** à **11:27**

Bonjour,

Je suis en ALD depuis 3 mois et je n'ai, de fait, pas pu prendre mes RTT 2011 (8) (ils sont à prendre sur l'année civile ; pas de report et ne donnent pas droit à règlement si non pris dans un contexte normal ds cette entreprise de l'industrie pharmaceutique) mais dans le cas d'une maladie, peuvent-ils être réclamés à l'employeur ?

Merci d'avance de votre aide.

Cordialement